

Communiqué de presse

Le 2 avril 2026

Attention, on marche sur des oeufs !

L'opération de protection
de la faune littorale
revient pour une 7^e édition



Gravelot à collier interrompu poussin.
© Jean-Baptiste Bonnin

Chaque année, dès le mois d'avril, les littoraux deviennent le théâtre d'un phénomène discret mais essentiel :

la reproduction de plusieurs espèces protégées, notamment d'oiseaux nicheurs et de tortues, qui choisissent les plages, dunes et hauts de rivage pour pondre leurs œufs et élever leurs petits.

Afin de mieux les protéger durant cette période sensible, l'opération nationale de sensibilisation et de préservation de la biodiversité littorale « Attention, on marche sur des œufs ! » est de retour sur l'ensemble du territoire, en hexagone et en outre-mer.

Portée par le Conservatoire du littoral, l'Office français de la biodiversité, l'Office national des forêts, la Ligue pour la Protection des Oiseaux et Rivages de France, cette campagne mobilise chaque année de nombreux gestionnaires d'espaces naturels, collectivités, associations, bénévoles et acteurs locaux. Ensemble, ils sensibilisent les usagers du littoral à l'importance de respecter la faune sauvage qui partage nos plages et nos espaces côtiers.

Attention, on marche sur des œufs... C'est quoi ?

Une opération qui poursuit trois objectifs :

- Protéger les espèces sensibles qui nichent sur les plages ;
- Mobiliser les acteurs locaux et les bénévoles dans une démarche participative ;
- Sensibiliser le public au fait que la plage est un écosystème naturel vivant.

Comment protéger les espèces qui pondent sur les plages en tant qu'utilisateur du littoral ?

5 structures nationales

Conservatoire du littoral,
Office français de la biodiversité,
Office national des forêts,
Ligue de protection des oiseaux,
Rivages de France

66 structures
de terrain engagées

De nombreuses
espèces concernées

En hexagone

19 espèces d'oiseaux
1 espèce de tortue marine

En outre-mer

14 espèces d'oiseaux
4 espèces de tortues marines



* ligne d'algues, de coquillages et de déchets naturels ou non.



Crédits graphiques : ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche

Bon à savoir

Les peines encourues

La récolte, le ramassage, la détention et la destruction d'espèces protégées ainsi que le dérangement volontaire et la circulation de véhicules à moteur sont des délits réprimés au titre du Code de l'environnement. Toute atteinte à des espèces protégées peut être punie de trois ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende.

On pense bien faire mais...

Des nids et des poussins peuvent se cacher le long de la laisse de mer, cette zone où la mer dépose algues, coquillages, débris naturels et parfois des déchets d'origine humaine. Pour les protéger, il est préférable d'éviter de marcher directement sur cette ligne et de suspendre les ramassages de déchets au printemps et en été. Même si l'intention est bonne, nettoyer la laisse de mer peut malheureusement mettre en danger ces jeunes oiseaux. C'est pourquoi les bacs à marées sont temporairement fermés dans plusieurs secteurs.

Bilan de la 6^e opération

En 2025, les structures partenaires et les bénévoles mobilisés ont sillonné nos côtes afin d'observer les espèces nicheuses, notamment le gravelot à collier interrompu, le grand gravelot, mais aussi les sternes, les phaétons à bec jaune, les tortues, etc.

Sur le terrain, ces suivis reposent à la fois sur l'observation directe et sur l'installation de caméras discrètes sur certains sites sensibles. Lorsque des nids sont identifiés, ils peuvent être protégés si nécessaire (ce qui n'est pas systématique) grâce à des filets de chantier ou de petits enclos. De la rubalise et des panneaux d'information sont également parfois mis en place afin de signaler la présence des nids aux promeneurs.

Pour en savoir plus, les usagers des littoraux peuvent aussi échanger directement avec les bénévoles présents sur les plages durant cette période : équipés de kits pédagogiques, ils peuvent vous aider à identifier ces espèces littorales et à mieux comprendre leur cohabitation avec les activités humaines.

Bonne nouvelle : ces efforts portent leurs fruits, avec des effectifs records observés sur le Centre Atlantique, ainsi qu'un envol inédit de phaétons à bec jaune à Mayotte.

Malheureusement, certains échecs sont encore constatés, liés à la prédation (chiens, pies, rats et mangoustes en outre-mer), mais aussi à des causes humaines, comme des œufs écrasés par des véhicules ou des fat bikes.

Hauts-de France

34 nids de gravelots à collier interrompu ont été observés et 18 nids protégés, tandis que 132 nids de grands gravelots ont été observés et 100 protégés.

Normandie

176 nids de gravelots à collier interrompu ont été observés et 94 nids protégés. Du côté des grands gravelots : 89 nids identifiés et 48 protégés.

Bretagne

Près de 300 nids identifiés et 200 protégés. Une mobilisation importante avec 50 bénévoles et 1 200 jours de présence sur les plages.

Centre Atlantique

(Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis)

Un effectif record avec 285 nids de gravelots à collier interrompu identifiés dont 195 protégés (145 en enclos, 45 en dispositif anti-prédation & 5 autres balisage) ce qui a permis l'éclosion de 317 poussins.

Aquitaine

166 nidifications observées (dont 37 certaines) soit + 69 % d'observations par rapport à 2024. 1 600 personnes sensibilisées cet été sur le Parc naturel marin de l'estuaire du Bassin d'Arcachon.

Méditerranée

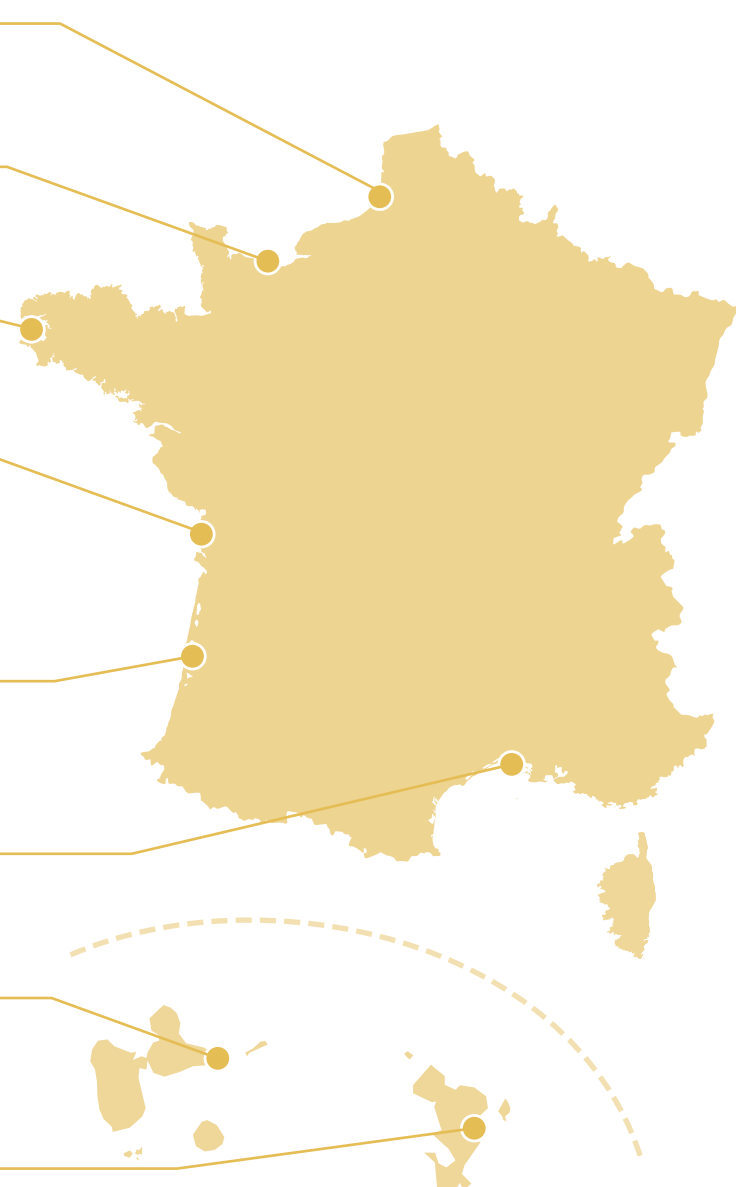
L'annonce d'une grande enquête méditerranéenne (Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse) à venir sur le gravelot à collier interrompu.

Guadeloupe

Inauguration de l'observatoire ornithologique sur la Pointe des Châteaux en Guadeloupe qui permettra notamment d'observer la petite sterne.

Mayotte

Bonne nouvelle pour le phaéton à bec jaune : alors qu'aucun envol poussin n'avait été observé entre 2020 et 2025 en raison de la prédation par les rats, 7 poussins ont pris leur envol en 2026.



Évènements 2026

2 avril

→ Lancement national de la 7e opération d'OMSDO

10 avril

→ Réunion annuelle du « réseau sternes » pour présenter l'opération OMSDO

Structure : Bretagne Vivante

Contact : Yann Jacob

yann.jacob@bretagne-vivante.org

13 avril

→ Lancement des suivis sur le territoire du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Structure : Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Contact : Aurélie Dessier

aurelie.dessier@ofb.gouv.fr

4 au 11 mai

→ Lancement des comptages de gravelots à collier interrompu nicheurs

Structure: Bretagne Vivante

Contact: David Hemery

david.hemery@bretagne-vivante.org

25 au 26 juin

→ Séminaire de restitution des 5 ans de stratégie en Manche-Mer du Nord

Structure: Groupe Ornithologique Normand (GONM)

Contact: James Jean-Baptiste

james.jean-baptiste@gonm.org

CONTACT PRESSE

Conservatoire du littoral - Samia Lamri
communication@conservatoire-du-littoral.fr

PHOTOTHÈQUE

Sterne Caugek
© Stéphane RIALLIN



Gravelot à collier interrompu
© Julien Houron



Signalétique OMSDO pour identifier et protéger les sites de ponte et nidification.
Conservatoire du littoral



Œuf et poussin de gravelot à collier interrompu
© Julien Houron

